

## LA COLLECTE CHANGE MAIS PAS LA GESTION DES DECHETS

Il n'y a que Monsieur Meunier pour dire ou penser que son objectif et celui de Montpellier Métropole sont d'assurer un service de qualité et respectueux de l'environnement.

Nous avons connu 3 ramassages par semaine de notre poubelle grise, le ramassage des déchets végétaux et un passage mensuel pour les encombrants.

Aujourd'hui, avec cette seule collecte de notre poubelle grise, elle ne répond plus du tout à un service public et elle n'est pas d'avantage respectueuse de l'environnement.

Pourquoi ?

Notre poubelle grise n'est pas adaptée à une bonne conservation de nos déchets et après plus de 4 jours de stockage, elle dégage des odeurs nauséabondes. Quel sera le constat en plein été au bout de 7 jours ? Le respect de l'environnement est-il assuré ?

## GESTION DES DECHETS : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ



Cliquez sur : [2016 01 05 GESTION DES DECHETS de Montpellier Métropole](#)

Cette fausse bonne mesure aggrave un peu plus l'injustice fiscale, elle ne permet plus un véritable service public (ramassage des poubelles des recyclables «poubelles jaunes » à J + 8, quartier de la Fontvin), ne diminue pas le coût de la très mauvaise gestion des déchets de Montpellier Métropole et n'améliore en rien l'incitation au tri par les habitants.

Il est par ailleurs lamentable d'utiliser encore la TEOM créée en 1926 dont le montant dû a pour assiette celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non en fonction de l'utilisation réelle du service de l'usager comme la REOM (REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES).

La Redevance Incitative est une REOM « améliorée ». Son montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle incite donc tous les producteurs de déchets à réduire les déchets à traiter par la collectivité (éco-consommation, compostage individuel, réemploi), augmenter le tri des déchets recyclables et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts) et utiliser de façon rationnelle les services de la collectivité : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie...

La REOM permettrait également le service pour le ramassage des végétaux, non assuré actuellement.

### L'objectif de réduire le poids de la poubelle grise de plus de 50% sur cinq ans, c'est possible et réaliste par :

L'application de la Redevance Incitative (REOMI) permettrait une réduction significative et immédiate de nos déchets avec la mise en place de « **Zéro gaspillage et tendre vers Zéro déchet** », afin de réduire à la source la production et la nocivité des déchets; recycler ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie; privilégier la proximité pour organiser et limiter le transport en distance et en volume; valoriser les déchets par réemploi; remplacer progressivement l'usine Amétyst dans les meilleurs délais.

### Le Point sur la GESTION GLOBALE DE NOS DECHETS PAR MONTPELLIER METROPOLE :

Aujourd'hui les enjeux financiers sont scandaleux et les enjeux environnementaux sont catastrophiques.

**Rappel sur la décharge du Thôt à Lattes :** Ce dossier est accablant pour les Collectivités locales qui avaient en charge la gestion de cette décharge.

Même la loi qui prévoyait son arrêt en 2002 (Selon une loi de 1992, "toutes les décharges à ciel ouvert en France devaient être fermées à compter du premier juillet 2002") ne sera pas respectée puisqu'il aura fallu un « arrêté Préfectoral » afin d'en prolonger les dépôts à fin juin 2006.

**Aucun des engagements pris pour le remplacement et la fermeture du Thôt ne seront tenus.**

Le faible coût d'exploitation de cette décharge primera sur le bon sens, l'écologie et la réponse aux besoins. Les avantages de cette mauvaise gestion aura permis une facilité de financement à investir dans d'autres postes aux bénéfices de la capitale Régionale ou autres...(dans la majorité des cas, hors commune de Lattes).

## **L'Agglomération nous avait-elle pas annoncé une usine de méthanisation « AMETYST » au moindre coût avec « ZERO NUISANCE» et la promesse d'une réduction de l'impact environnemental?**

Lors de l'enquête publique, aucune de mes observations (ni celles des associations ou citoyennes) contre la construction de l'usine de Méthanisation avec tri Mécano-biologique ne sera prise en compte, ni par la commune de Lattes, ni par l'Agglomération.

Malgré mon insistance à la fois orale et par courrier lors de la séance du conseil municipal du 16 Mars 2006, rien ne sera fait afin d'éviter cette réalisation. Le Maire me promettra un rendez-vous avec les responsables techniques de l'Agglomération mais j'attends encore l'invitation.

Cliquez sur : <http://lattinfos.a.l.f.unblog.fr/files/2014/12/2006-03-16-conseil-municipal-lattes-methanisation.pdf>

## **USINE DE METHANISATION : LE CONSTAT « AMETYST » SIX ANS APRES**

Cliquez sur : <http://odam.ouvaton.org/articles.php?lng=fr&pg=238>

### **LE CENTRE DE STOCKAGE DE CASTRIES**

**C'est la décharge de Castries qui succèdera à la décharge du Thôt de Lattes.**

Ce qui était prévu pour la Décharge (CSDU) de CASTRIES : Année 2009 :

Un Centre de stockage de déchets Ultimes « dits non dangereux » (CSDU). Il était prévu afin de recevoir les déchets inertes en provenance de l'usine de méthanisation AMETYST qui traite les déchets de l'Agglomération de Montpellier et ceux des collectes réalisées auprès des points Déméter.

#### **Les problèmes de cette Décharge :**

La capacité de la décharge de Castries est estimée à **475 000 tonnes** (soit **83 000 tonnes par an sur 5,5 ans**). Or, un peu plus de **2 ans après** sa mise en fonctionnement, **168 300 tonnes d'ordures sont déjà été enfouies**. Ces surplus de déchets mettent en cause le mauvais fonctionnement de l'usine de méthanisation AMETYST.

Afin de répondre aux besoins, **une autorisation Préfectorale pour une augmentation de la capacité de stockage de 15 000 tonnes pour 2009** et de la porter ainsi à **95 000 tonnes** a été consenti.

Contrairement à ce qui était attendu, le casier n° 1 fermente et pue avec des fuites de lixiviats qui s'écoulent dans le sous-sol. Les craintes de risques sanitaires et le manque de clarté sur la fermentation des lixiviats demeurent.

Contre toute attente des riverains, Montpellier-Agglomération demande l'autorisation d'ouvrir un nouveau casier. L'enquête d'utilité publique qui s'est terminée le 17 Février 2012 a provoqué une levée de bouclier dans les villages impactés (Castries, Jacou, Montaud, Beaulieu, Saint-Drézéry, Teyran, Guzargues...etc.). De nombreux registres de recueil d'avis de citoyens et Associations environnementales sont hostiles à cette extension. Un collectif de défense de l'environnement avec les associations et les habitants des communes limitrophes de la décharge militent pour une vraie réflexion sur la gestion et le traitement des déchets afin qu'elle se fasse en accord avec les populations ( ce que n'a jamais accepté l'Agglomération de Montpellier pour la gestion de la Décharge du Thôt ou pour la construction de l'usine de Méthanisation « AMETYST ». *Et voilà le résultat d'une démocratie participative inexistante qui ne prend pas en compte les avis des citoyens et/ou Associations indépendantes.*

**Comme pour le Thôt, si l'on connaît la date de début d'une décharge on ne peut que très difficilement en connaître la date de fin d'exploitation :**

L'enquête publique suivante autorise la création d'un nouveau casier (le n°2) qui doit permettre d'enfouir **415 000 tonnes** pendant les **5 prochaines années** représentant **460 000 m<sup>3</sup>** de déchets sur une hauteur de **30 mètres de haut**.

Le rapport d'observations définitives n° 116/676 du le 26 juillet 2011 de La chambre relève tout d'abord le caractère préoccupant du déficit d'exutoires au niveau de l'agglomération de Montpellier. En effet, en raison de la fermeture de la décharge du Thôt en **juin 2006**, l'incertitude pèse sur le risque de saturation prématurée du centre de stockage de

Castries lié au surplus de déchets en provenance de l'usine de méthanisation AMETYST compte tenu des dysfonctionnements constatés depuis son inauguration.

Ce sont plus de 200 000 tonnes de déchets qui seront exportés hors du département de l'Hérault ». Voici les tonnages exportés qui nous sont connus :

**200.000** tonnes ont été exportés en 2008

**1 300** tonnes en 2009

**16 000** tonnes en 2010

**58 000** tonnes en 2011

### **Des Collectivités Locales trop dépensières dans une Région de pauvres avec des impôts de riches :**

Ce n'est pas une fatalité si la gestion de notre Région Languedoc-Roussillon a permis son déclin depuis la fin des années 1980 pour devenir la Région la plus pauvre de France derrière la Corse.

La radioscopie de la pauvreté qu'offre l'INSEE (Institut national de la statistique), révèle en détail les zones de France (hors DOM-TOM) les plus touchées par la pauvreté en 2012. Les **personnes vivant sous le seuil de pauvreté** affichent un taux de pauvreté supérieur de cinq points à celui de la France (**19,8 % pour le Languedoc-Roussillon** et **20,4 % pour la Corse**).

Le projet de loi portant sur "nouvelle organisation territoriale de la République" (**NOTRe**) permet le transferts vers les régions de compétences jusqu'ici dévolues aux départements.

**Pourtant :**

Monsieur Kléber Mesquida. Le président socialiste du conseil départemental de l'Hérault ne remettra pas au vote la hausse des indemnités des élus héraultais. Adoptée à l'unanimité, cette augmentation **de 8% est pour lui le prix de la démocratie, c'est un effet mécanique induit par la loi.**

### **Un Plan Départemental des Déchets laxiste :**

Pour voir mes commentaires, cliquez sur :



[PLAN DEPARTEMENTAL DES DECHETS](#)

### **Des années plus fructueuses pour les élus des Collectivités Locales que pour les citoyens contribuables.**

**Efficacité/coût de la gestion des déchets :**

- augmentation de 166% de la taxe des ordures ménagères en 2004
- la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élevait à **141 euros** par habitant, contre **59 euros** en moyenne en France.

Pour l'Agglomération, l'argument financier de l'augmentation des Communautaires de **366% au premier Janvier 2009** est une donnée non négligeable afin d'influencer les opposants actuels à une Agglomération toujours plus élargie que projetait Georges FRECHE et permettant des oppositions de plus en plus affaiblies. Le groupe majoritaire du conseil municipal de Montpellier détenait **50% des sièges** du conseil d'agglomération, ce qui était un cas unique en France. A lui seul il détenait tous les pouvoirs.

**Lorsqu'une seule ville de l'Agglomération, Montpellier possédait déjà 50% des voix, était-ce vraiment de la Démocratie ?**

**A part les communautaires, il n'y avait aucun gagnant mais deux perdants : La démocratie et le contribuable.**

### **La nouvelle Métropole de Montpellier ne s'oublie pas non plus :**

A peine constituée, les élus communautaires de Montpellier s'octroient une augmentation de **20% de leurs indemnités.**

Selon "Le Parisien", Nîmes et Montpellier seraient les plus chères. **2 335 € par an** pour une famille à Montpellier, **2 327 €** à Nîmes, **2 054 €** à Perpignan, **1 774 €** à Marseille et **947 €** à Paris. Telles sont les additions - salées - que les villes présentent en 2009 aux ménages pour leurs impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation confondues). C'est ce que révèle une enquête du Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales, publiée par *Le Parisien/Aujourd'hui en France*.

### **Le rapport d'enquête parlementaire sur l'évolution de la fiscalité locale dit :**

« L'empilement des échelons s'aggrave. L'intercommunalité aura plus coûté qu'elle n'aura permis d'économiser. Les compétences sont éclatées. La qualité des services est mal évaluée. On n'en parle jamais. Les financements sont dispersés et l'on décide d'autant volontiers que d'autres paieront. L'autre, c'est le contribuable. Et le contribuable, ménage ou entreprise paie une France sur-administrée et sous-organisée. »

**Alors que des enjeux nouveaux apparaissent : pour notre Région, c'est hélas, toujours plus de dépenses, lesquelles sont compensées par toujours plus d'impôts.**

### **CONCLUSION :**

Le Président de Montpellier Métropole paraît très mal conseillé et l'orientation actuelle de la gestion des déchets par une très large majorité d'élus n'est pas à la hauteur des enjeux.

En France, depuis la loi du 15 juillet 1975, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont un **service public**. Selon le Code général des collectivités territoriales, les communes doivent assurer l'élimination des déchets des ménages. Elles doivent donc les collecter et les traiter dans le respect des réglementations environnementales et sanitaires.

Le Maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. **Il s'agit d'une compétence obligatoire.**

La responsabilité de la gestion des Déchets incombe à la fois à Montpellier Métropole mais également tous les Maires des communes la composant. L'extrême faiblesse des oppositions et l'absence d'une réelle connaissance de la gestion des déchets sont le résultat de cette mauvaise gestion.

### **La hiérarchie des déchets instaurée par la directive européenne impose de privilégier, pour les déchets produits, la préparation en vue du réemploi et le recyclage.**

Les lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 proposent d'intégrer à la TEOM et à la REOM une part variable. Cette dernière, proportionnelle à l'utilisation du service, est calculée sur la base du volume, du nombre de ramassages ou encore du poids des déchets pour chaque usager. **Ces dispositions sont de nature à permettre aux collectivités locales d'alléger leur charge administrative et d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets, ce qui permet de réduire progressivement le coût de la gestion des déchets.**

**Les coûts affichés par Montpellier Métropole sont supérieurs à la moyenne nationale à qualité de service équivalent, ce qui induit une surfacturation du service aux habitants concernés.**

**Alors que l'Etat affirme son soutien à la démarche zéro déchet, zéro gaspillage afin de mettre en œuvre une société économiquement et écologiquement viable et socialement innovante, que fait-on sur notre territoire ?**

Jacky CHANTON